

**VALIDATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET AUTORISATION A SIGNER ET PRESENTER LA DEMANDE D'AD'AP**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, présente au Conseil municipal l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) tel qu'annexé.

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 26 mai 2016,

**VU** l'avis de la commission communale pour l'accessibilité en date du 18 mai 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**VALIDE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) tel qu'annexé,

**AUTORISE** Madame le Maire à le signer et à le présenter auprès de la Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 juin 2016.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 22/06/2016

Et de la publication, le 22/06/2016

Fait à Landivisiau, le 20/06/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



*(Handwritten signature of Laurence Claissé)*

**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)  
Séance du Conseil municipal en date du 10 juin 2016**

### **1) Le cadre juridique**

La loi du 11 février 2005 a fixé l'échéance pour rendre les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et les transports accessibles au plus tard le 1er janvier 2015. Or, le 25 septembre 2013, Le comité interministériel du handicap a fait le constat que cette échéance ne pourrait être tenue.

La loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilite le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des E.R.P., des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a rendu obligatoire l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Il permet aux propriétaires ou exploitants d'E.R.P. de prolonger, au-delà du 1er janvier 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des E.R.P., avec en contrepartie, la mise en place d'un dispositif de suivi des travaux et une procédure de sanction en cas de manquements aux engagements pris par le signataire dans l'agenda.

Ces sanctions ont été définies par le décret n° 2016-758 du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux Agendas d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des E.R.P. et Installations Ouvertes au Public (I.O.P.).

Les Ad'AP devaient être déposés à la préfecture avant le 27 septembre 2015 accompagnés du calendrier précis des travaux et d'un engagement financier.

Dans le cadre :

- de l'arrêté du 8 décembre 2014 qui a fixé les dispositions à mettre en œuvre afin de rendre accessible le cadre bâti,
- de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 27 avril 2015 précisant les modalités relatives à la demande de prorogation de délais de dépôt des Ad'Ap pour la mise en accessibilité des E.R.P.,

la Ville a sollicité auprès de Monsieur le Préfet, par courrier du 21 septembre 2015, un délai de prorogation de 1 an pour déposer son Ad'Ap de patrimoine communal pour raisons techniques.

En effet, ces nouvelles dispositions réglementaires ont obligé la ville à reconsidérer et compléter les diagnostics accessibilité de l'ensemble des E.R.P. communaux.

Par délibération n° 2015/601 du 6 novembre 2015, le Conseil municipal a ainsi autorisé Madame le Maire à présenter cette demande de prorogation de délai.

Par courrier du 10 décembre 2015, la Préfecture du Finistère a autorisé la Ville a déposé son Ad'Ap de patrimoine communal au plus tard avant le 26 septembre 2016.

Avant son dépôt auprès de la Préfecture, le Conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à présenter la demande de validation de l'Ad'Ap de patrimoine communal. Cette délibération est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

## 2) La méthodologie

Du mois de décembre 2015 au mois d'avril 2016, la Ville de Landivisiau a mobilisé un technicien territorial à temps plein pour réaliser les diagnostics d'accessibilité des 51 E.R.P. ou I.O.P. (Installation Ouverte au Public) de la commune répartis de la deuxième à la cinquième catégorie.

L'accessibilité de chaque établissement ou installation concerné a été étudiée à partir d'un outil d'autodiagnostic proposé par la D.D.T.M. du Finistère et élaboré par la D.R.E.A.L. Basse-Normandie (cf. annexe 1). Cet outil repose sur l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les prescriptions à mettre en œuvre afin de rendre accessible le cadre bâti.

Le tableau « *Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) des E.R.P./I.O.P. de la Ville de Landivisiau : bilan des autodiagnostic* » présente pour chaque établissement ou installation les difficultés liées aux différentes thématiques, les actions pour y remédier ainsi que leur coût estimatif (cf. annexe 2).

## 3) Les actions

Les actions à mener dans le cadre de l'Ad'Ap se répartissent autour de 3 thématiques :

- le cheminement extérieur

Il s'agit de permettre aux personnes en situation d'handicap un accès repérable, pratique et sécurisé aux E.R.P./I.O.P. : du stationnement PMR à proximité de l'établissement jusqu'à l'entrée accessible du bâtiment.

Cette thématique entraîne des travaux dans les domaines suivants :

- **voirie** : création de places de stationnement P.M.R. en enrobé et de voie de circulation P.M.R. en enrobé à partir de ces places. L'espace Yves Quéguiner est par exemple concerné par ce type de travaux ;

Il est également prévu dans ce domaine le remplacement des grilles d'assainissement pluvial situées devant l'accès des bâtiments ou dans la circulation des I.O.P. (exemple : cimetière) par des grilles aux normes P.M.R. présentant des espacements entre barreaux inférieur à 2 cm.

- **maçonnerie** : réalisation de rampes d'accès normées (pente de 5 % maximum) afin d'éviter des escaliers. Il est ainsi prévu la création de 4 rampes à l'école de la rue d'Arvor afin de rendre accessible les classes 5 et 6, les classes 11 à 14, le réfectoire des classes maternelles et les classes 7 à 10 (rampe existante mais à 11 % de pente) ;

- **signalisation verticale** : fléchage et indication de l'entrée accessible du bâtiment ; il s'avère que de nombreux bâtiments communaux disposent de rampe d'accessibilité parfois méconnus par les utilisateurs : salle de spectacle François de Tournemine, espace culturel Lucien Prigent, chapelle de Lourdes ...

- **signalisation horizontale** : mise en place quasi systématique de marquage de couleur contrastée au sol entre le stationnement P.M.R. et l'entrée accessible du bâtiment.

- la circulation horizontale et verticale dans le bâtiment

Une fois la personne en situation d'handicap face à l'entrée accessible de l'E.R.P. / I.O.P., celle-ci doit pouvoir y atteindre facilement les services proposés.

Cette thématique entraîne des travaux dans les domaines suivants :

- **contrôle d'accès** : lorsque celui-ci est présent, il doit permettre le retour d'une information visuelle et sonore à l'utilisateur. La mise en place d'un matériel conforme est ainsi prévue à la halte-garderie Pitchoun' ;
- **signalisation verticale** : comme à l'extérieur, il s'agit de flécher le cheminement intérieur accessible ;
- **menuiserie** : une entrée accessible doit avoir une porte présentant un passage utile de 0,77 cm, une résistance inférieure à 50 N et permettre un espace de manœuvre bien dimensionné. Il convient de préciser que de nombreuses portes ont déjà été changées et/ou déplacées dans le cadre des programmes de travaux d'accessibilité des années antérieures (Mairie, école de la rue d'Arvor, ...) ;
- **ferronnerie** : réalisation et mise aux normes des rampes d'escalier. La mairie est particulièrement concernée par ce point avec ces 4 escaliers intérieurs et extérieurs en colimaçon à équiper ;
- **signalisation horizontale** : mise en place de bandes visuellement contrastées sur les premières et dernières contre marches d'escalier et de bandes d'appel à la vigilance en haut des escaliers ;
- **ascenseurs** : mise en œuvre de dispositifs sonore et visuel indiquant le sens de déplacement et la position de l'ascenseur pour la mairie et pour la salle de spectacle François de Tournemine.

- **les équipements**

Les équipements des bâtiments doivent être adaptés aux personnes en situation d'handicap.

Cette thématique entraîne des travaux dans les domaines suivants :

- **signalisation verticale** : indication et fléchage des sanitaires accessibles ;
- **menuiserie** : adaptation des comptoirs existant dans les zones d'accueils des E.R.P. et I.O.P. permettant d'avoir une partie abaissée à une hauteur maximale de 80 cm ;
- **agencement** : adaptation des volumes et des accès aux sanitaires existants ou création de sanitaires aux normes P.M.R.. Il est par exemple prévu de rendre accessible les sanitaires de la salle de sports de Tiez-Nevez en les ouvrant sur la salle et en condamnant leur accès actuel qui débouche sur un couloir étroit ne permettant pas la circulation des P.M.R. ;
- **plomberie** : mise aux normes P.M.R. des sanitaires (abaissement d'urinoir, mise en place de cuvette haute, déplacement de lave-mains...).

#### 4) **La programmation et l'estimation des coûts**

L'Ad'Ap de la Ville de Landivisiau a été établi sur 3 ans à compter de son approbation par les services de la préfecture. Cette programmation pluriannuelle s'avère indispensable afin de lisser le plan de charge des travaux dont la majeure partie sera réalisée en régie par les services techniques municipaux.

La répartition des travaux d'accessibilité des E.R.P. / I.O.P. par année et les coûts correspondants sont présentés dans le tableau suivant :

ANNEES	DESIGNATION DES EDIFICES	COUT H.T.
1	HALTE GARDERIE	4 000 €
	ESPACE YVES QUEGUINER	7 200 €
	ESPACE DES CAPUCINS	4 350 €
	MAIRIE	15 400 €
	CAPUCINS BOULODROME DU HAUT	2 250 €
	SERVICE CULTUREL	1 500 €
	BIBLIOTHEQUE	600 €
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	1 830 €
	IOP CIMETIERE COMMUNAL	12 200 €
	SALLE LYAUTEY	2 350 €
<b>TOTAL H.T. ANNEE 1.....</b>		<b>51 680 €</b>
2	EGLISE	1 050 €
	SALLE DU VALLON	1 600 €
	SALLE DE TOURNEMINE	5 350 €
	GROUPE SCOLAIRE ARVOR	16 450 €
	MAISON DE L'OUVROIR	10 700 €
	CHAPELLE DE LOURDES	1 750 €
	ESPACE CULTUREL LUCIEN PRIGENT	5 050 €
	LOCAL JEUNES	3 150 €
	IOP STADE DE TIEZ NEVEZ	7 000 €
	GROUPE SCOLAIRE ARVOR BATIMENT B C D	600 €
<b>TOTAL H.T. ANNEE 2.....</b>		<b>52 700 €</b>
3	SALLE DE TY GUEN	750 €
	SALLE DE KERAVEL	800 €
	MAISON DE LA DANSE ET DES ARTS JEAN QUERE	850 €
	SALLE DE TIEZ NEVEZ	2 500 €
	SALLE DE KERZOURAT	300 €
	PAVILLON DU TOURISME	400 €
	TIEZ NEVEZ SALLE DE TENNIS	3 650 €
	SALLE MEUDEC TANGUY	1 250 €
	IOP STADE DE TY GUEN	1 050 €
	MAISON DE LA MUSIQUE	850 €
	GROUPEMENT DES EMPLOYEURS	300 €
	ECOLE DE MUSIQUE	3 650 €
	PISTE DES PERMIS (C1)	5 000 €
	C M P P	9 700 €
	ATELIER RELAIS ADDECO	2 000 €
	ATELIER RELAIS NUTREA	50 €
	3 ATELIERS RELAIS STATIONNEMENT PMR	250 €
	ATELIERS RELAIS NUTREA/EXPRESSION	2 500 €
	RESIDENCE MANGIN	800 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	2 600 €	
MAGASIN DES HALLES	11 500 €	
BLOC SANITAIRE GARE ROUTIERE	100 €	
	MAISON DE L'EMPLOI	860 €
<b>TOTAL H.T. ANNEE 3.....</b>		<b>51 710 €</b>
<b>COUT TOTAL H.T.....</b>		<b>156 090 €</b>
<b>COUT TOTAL T.T.C.....</b>		<b>187 308 €</b>

Il convient de rappeler qu'avant la mise en place de ce nouveau dispositif réglementaire, la Ville de Landivisiau a engagé depuis 2011 des travaux d'accessibilité dans les E.R.P. de la seconde à la quatrième catégorie pour un montant de 113 400 € TTC.

### 5) Les dérogations

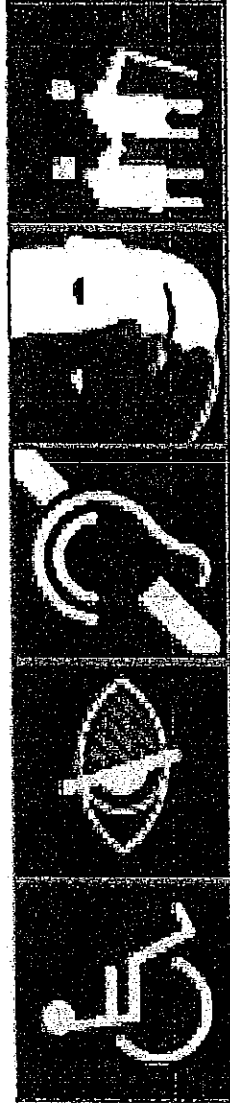
Dans le cadre de la mise en œuvre de son Ad'Ap, la Ville de Landivisiau sollicite 15 dérogations par rapport à l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions à mettre en œuvre afin de rendre accessible le cadre bâti.

Ces dérogations sont présentées en annexe 3. A chaque dérogation correspond une mesure de substitution.

Elles concernent principalement des bâtiments ou des zones de bâtiment pour lesquels les travaux d'accessibilité sont démesurés par rapport aux bénéfices attendus pour les personnes en situation d'handicap.

Dans tous ces cas, le service attendu peut être rendu dans des équipements du même type et accessible de la collectivité excepté pour l'espace culturel Lucien Prigent où il est proposé de créer au rez-de-chaussée un espace de visionnage vidéo de la partie de l'exposition située à l'étage.

## Outil d'auto-diagnostic pour les Établissements Recevant du Public (ERP)



En application de la loi du 11 février 2005, tous les bâtiments recevant du public (classés ERP de catégorie 1 à 5) doivent être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite au 1er janvier 2015. Conformément à l'article 12 de la loi du 11 février 2005, les gestionnaires de ces ERP, le Gouvernement a décidé de permettre aux gestionnaires de mobiliser un nouvel outil : l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Dans le cadre de la réalisation par l'État des Ad'AP de ses ERP, les gestionnaires vont avoir un rôle clé du fait de leur présence sur le terrain et de leur connaissance du parc bâti.

Afin d'assister les gestionnaires dans les tâches qui vont leur incomber, ce document a pour objectif d'aider les gestionnaires de bâtiment à réaliser le diagnostic d'accessibilité de l'ERP dont ils ont la gestion et de présenter les outils à disposition pour identifier les actions à mettre en œuvre pour mettre leur ERP en accessibilité.

Envoyé en préfecture le 22/06/2016

Reçu en préfecture le 22/06/2016

029-21601052-20160622-2016314-DE

# 1. Repérer et cheminer jusqu'au bâtiment

Référence réglementaire : arrêté du 8 décembre 2014 - art.2

## Les généralités

	Question	Résultat		Commentaire/Mesure
		Oui	Non	
1.1	Le bâtiment et ses entrées sont-ils clairement repérables et indiqués ?	Oui	SO	
1.2	Existe-t-il un cheminement sans escalier depuis la voûte et depuis les places accessibles jusqu'à une entrée du bâtiment ?	Oui	SO	
1.3	Existe-t-il un cheminement sans escalier jusqu'aux équipements ou aménagements extérieurs ?	Oui	SO	
1.4	Le guidage des personnes mal voyantes est-il assuré sur les cheminements précédents ? (voir schéma 1.1)	Oui	SO	

## Le dimensionnement du cheminement extérieur

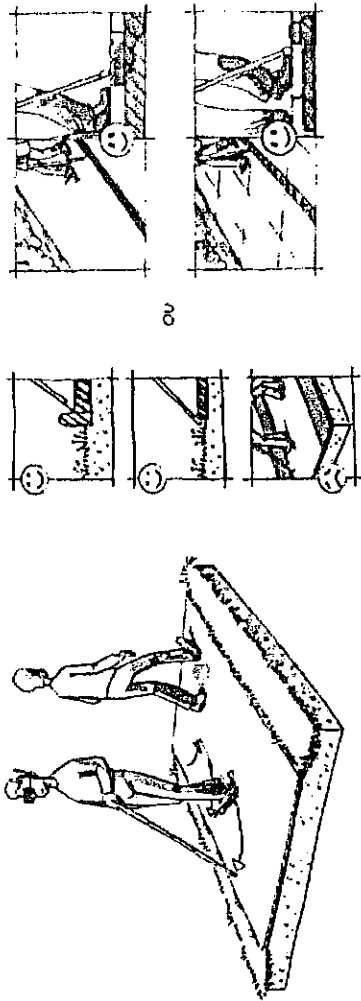
	Question	Résultat		Commentaire/Mesure
		Oui	Non	
1.5	Le cheminement extérieur pour l'accessibilité respecte-t-il les dispositions présentées par le schéma 1.2 ?	Oui	SO	
1.6	Si la pente est supérieure à 5% des paliers de repos sont nécessaires. Le cas échéant les paliers de repos sont-ils bien dimensionnés (L = 1,2 m et l = 1,2m) ?	Oui	SO	
1.7	Les ressauts sont-ils tous inférieurs à 2 cm (ou à 4 cm si chanfreinés) et distants entre eux d'au moins 2,5 m ?	Oui	SO	
1.8	En cas de choix d'itinéraire, existe-t-il systématiquement un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (espace de 1,5 m de diamètre) ?	Oui	SO	
1.9	Les équipements extérieurs respectent-ils les dispositions du schéma 4.3 ?	Oui	SO	
1.10	En cas de portes/portails battants sur le cheminement, existe-t-il un espace de manœuvre bien dimensionné (voir schéma 3.1) ?	Oui	SO	

## Les obstacles et sécurité sur le cheminement extérieur

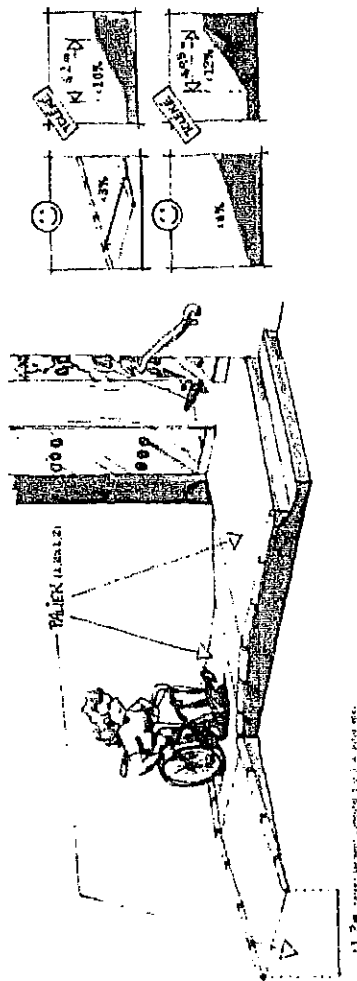
	Question	Résultat		Commentaire/Mesure
		Oui	Non	
1.11	Les trous présents sur le cheminement (ex grille d'évacuation) sont-ils inférieurs ou égaux à 2 cm de large ou de diamètre ?	Oui	SO	
1.12	En cas d'obstacle en hauteur, le passage libre a-t-il une hauteur supérieure à 2,2 m ?	Oui	SO	
1.13	En cas de d'obstacle en saillie de plus de 15 cm, des éléments de contraste et de rappel au sol sont-ils prévus ?	Oui	SO	
1.14	En cas de rupture de pente de plus de 40 cm, une protection est-elle installée ?	Oui	SO	

## Les escaliers extérieurs

	Question	Résultat		Commentaire/Mesure
		Oui	Non	
1.15	Les escaliers de plus de trois marches respectent-ils le schéma 1.3 ?	Oui	SO	
1.16	Les escaliers de moins de trois marches respectent-ils les exigences sur les nez de marches, l'appel de vigilance en haut de l'escalier et la hauteur des premières et dernière contre-marches du schéma 1.3 ?	Oui	SO	

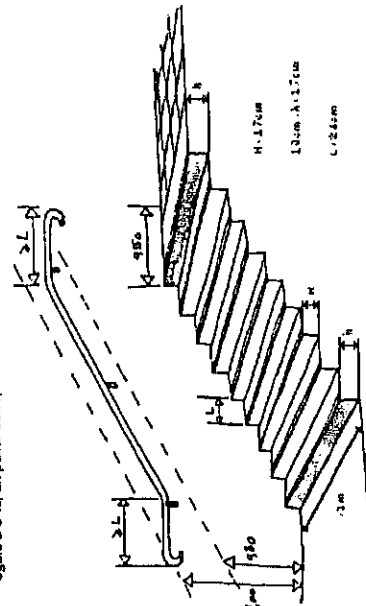


**Schéma 1.1 - Guidage pour les personnes non ou mal voyantes**  
Le guidage doit être continu, contrasté visuellement et tactilement par rapport à son environnement. Le guidage peut être obtenu soit par le revêtement du cheminement accessible, soit par l'utilisation d'une bande de guidage



**Schéma 1.2 - Dimensionnement des cheminements extérieurs**

Le cheminement extérieur d'un ERP répond à des exigences en matière de ponts, de devers, de ressaut, d'espace de repos. Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 5 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m. Les plans inclinés ne doivent pas présenter de ressaut, ni en haut ni en bas.



**Schéma 1.3 - Exigences sur les escaliers extérieurs**

Un escalier doit répondre à plusieurs exigences : 1/ présence de nez de marches courantes facilement préhensibles, visuellement repérables ; dimensions selon le schéma ; 2/ dimensions des hauteurs de marches, des longueurs de plan, de la largeur passage entre les deux mains courantes ; 3/ présence d'une bande de vigilance en haut de l'escalier ; 4/ présence de nez de marche non-glissants et contrastés visuellement ; 5/ première et dernière contre-marches contrastées visuellement

Envoyé en préfecture le 22/06/2016

Reçu en préfecture le 22/06/2016

Affiché le

029 21 20 1052-20160622 016314-DE



## 2. Stationner mon véhicule

Référence réglementaire : arrêté du 8 décembre 2014 - art.3

### Les généralités

	Question	Résultat		Commentaire/Mesure
		Oui	Non	
2.1	Le nombre de places adaptées du parking est-il supérieur à 2% du nombre total de places de stationnement ?	Oui	Non	SO
2.2	Les places adaptées sont-elles signalées par un marquage au sol et par une signalisation verticale ? (voir schéma 2.1)	Oui	Non	SO
2.3	Les places adaptées sont-elles dimensionnées selon le schéma 2.2 ?	Oui	Non	SO
2.4	En cas de contrôle d'accès, le système en place est-il équipé de la visiophonie ?	Oui	Non	SO

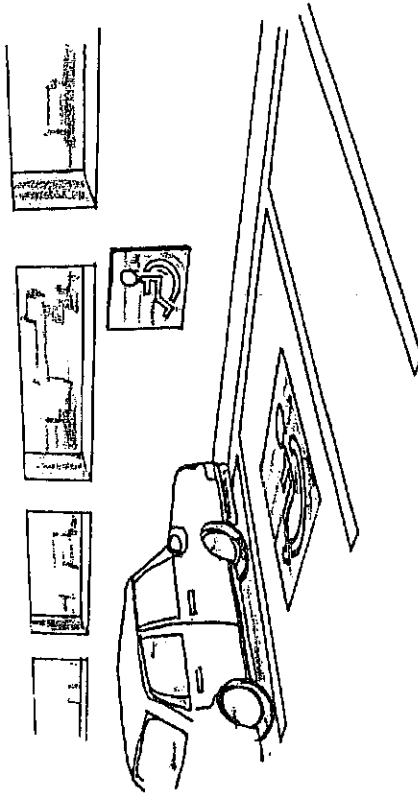


Schéma 2.1 - Signalisation d'une place adaptée

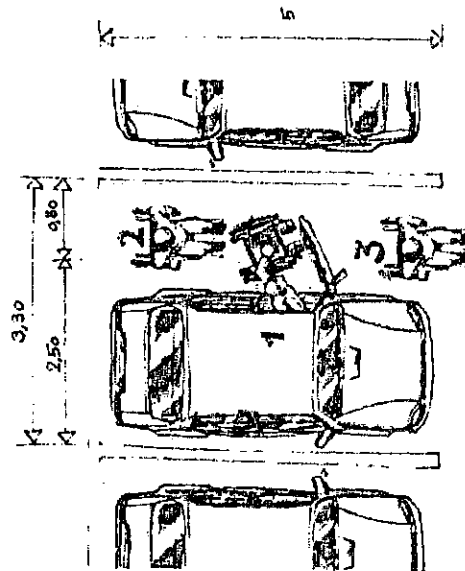


Schéma 2.2 - Dimensions d'une place adaptée

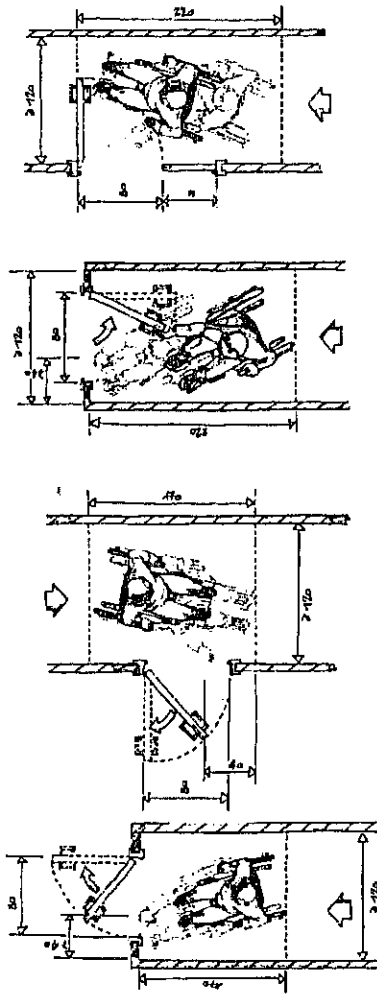
Une place adaptée devra être horizontale à un dévers près de moins de 3 %

### 3. Entrer dans mon bâtiment

Référence réglementaire : arrêté du 8 décembre 2014 – art.2, 4 et 10

#### Les abords de l'entrée

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
	Oui	Non	
3.1 L'entrée accessible est-elle en continuité avec le cheminement accessible (attention aux ressauts de plus de 2 cm) ?	Oui	Non	SO
3.2 L'entrée accessible est-elle clairement repérable ?	Oui	Non	SO
3.3 Existe-t-il un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant la porte d'entrée (espace de 1,5 m de diamètre) ?	Oui	Non	SO
3.4 En cas de porte battante, existe-t-il un espace de manœuvre à l'extérieur comme à l'intérieur dimensionné conformément au schéma 3.1 ?	Oui	Non	SO
3.5 Les parois vitrées, portes d'entrée comprises, comportent-elles des éléments visuels contrastés ?	Oui	Non	SO



Cas 1

Cas 2

Schéma 3.1 - Espace de manœuvre au niveau d'une porte battante

Deux cas sont à considérer : 1/ dans le cas d'une porte à pousser, l'espace de manœuvre doit être à minima de 1,7 m ; par 1,2 m ; 2/ dans le cas d'une porte à tirer, l'espace de manœuvre doit être à minima de 2,2 m par 1,2 m

#### La porte d'entrée

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
	Oui	Non	
3.6 La largeur de la porte d'entrée est-elle supérieure ou égale à 0,80 m et présente-t-elle un passage utile de 0,77 m ? (valeur portée à 1,2 m pour les zones recevant plus de 100 personnes)	Oui	Non	SO
3.7 La poignée de porte est-elle facilement préhensible ? (voir schéma 3.2)	Oui	Non	SO
3.8 En cas de porte automatique, le système de détection est-il adapté à toutes les tailles ?	Oui	Non	SO
3.9 La porte d'entrée offre-t-elle une résistance inférieure à 50 N (= 5 kg) ?	Oui	Non	SO

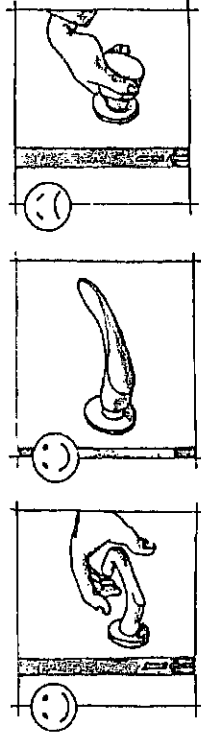


Schéma 3.2 - Caractéristiques d'une poignée d'une porte accessible

#### Les dispositifs de contrôle d'accès

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
	Oui	Non	
3.10 Le dispositif de contrôle d'accès est-il facilement repérable grâce à la signalétique ou un contraste visuel ?	Oui	Non	SO
3.11 Le dispositif de contrôle d'accès est-il positionné selon le schéma 3.3 ?	Oui	Non	SO
3.12 Existe-t-il un espace d'usage bien dimensionné (L = 1,3 m et l = 0,8 m) devant le dispositif de contrôle d'accès ?	Oui	Non	SO
3.13 Le temps de déverrouillage de la porte d'entrée est-il suffisant pour qu'une personne à mobilité réduite entre dans le bâtiment ?	Oui	Non	SO
3.14 Les signaux liés au fonctionnement du dispositif de contrôle d'accès sont-ils à la fois sonores et visuels ?	Oui	Non	SO
3.15 Le système mis en place permet-elle à une personne mal entendant ou muette de signaler sa présence (soit visibilité directe depuis l'accueil, soit visiophonie)	Oui	Non	SO

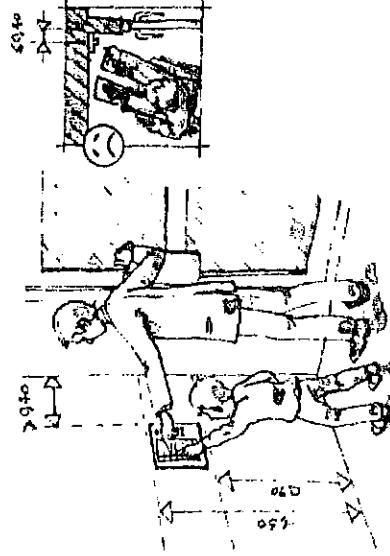


Schéma 3.3 - Positionnement des dispositifs de contrôle d'accès

Envoyé en préfecture le 22/06/2016

Reçu en préfecture le 22/06/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20160622-2016314-DE

#### 4. Se déplacer, atteindre les services

Référence réglementaire : arrêté du 8 décembre 2014 art.5, 6, 7 et 10

##### Les généralités

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
	Oui	Non	
4.1 Les services accessibles au public sont-ils tous situés au rez-de-chaussée ou à un niveau desservi par un ascenseur ?		SO	

##### Les circulations intérieures horizontales

Question	Résultat	Commentaire/Mesure
4.2 A l'exception de l'obligation d'espace de manœuvre avec possibilité de dent-bour, les circulations intérieures respectent-elles les caractéristiques de dimensionnement du cheminement extérieur et les exigences sur les escaliers ?	Oui	SO
4.3 En cas de porte sur le cheminement, existe-t-il un espace de manœuvre bien dimensionné à chaque fois (voir schéma 3.1) ?	Oui	SO
4.4 Les portes sur le cheminement offrent-elles une résistance inférieure à 50 N (= 5 kg) ?	Oui	SO
4.5 Les portes vitrées comportent-elles des éléments visuels contrastés ?	Oui	SO
4.6 En cas d'obstacle en hauteur ou en saillie, les dispositions exposées aux points 1.12 et 1.13 sont-elles respectées ?	Oui	SO

##### Les circulations intérieures verticales

Question	Résultat	Commentaire/Mesure
4.7 Les escaliers intérieurs respectent-ils le schéma 1.3 ?	Oui	SO
4.8 En cas d'ascenseur, respectent-ils une des configurations présentées par le schéma 4.1 ?	Oui	SO
4.9 En cas d'ascenseur, la commande paillière est-elle située à une hauteur comprise entre 0,9 et 1,1 m ?	Oui	SO
4.10 En cas d'ascenseur, existent-ils des indicateurs de position et des témoins d'enregistrement à la fois visuel et sonore ?	Oui	SO

##### L'accès aux services

Question	Résultat	Commentaire/Mesure
4.11 Les largeurs des portes d'accès sont-elles supérieures ou égales à 80 cm et présentent-elles un passage utile de 0,77 m ?	Oui	SO
4.12 Les portes d'accès vitrées comportent-elles des éléments visuels contrastés ?	Oui	SO
4.13 Les poignées des portes d'accès respectent-elles les dispositions présentées par le schéma 3.2 ?	Oui	SO

##### L'accueil, les guichets et les équipements

Question	Résultat	Commentaire/Mesure
4.14 L'accueil et les guichets respectent-ils les dispositions présentées par le schéma 4.2 ?	Oui	SO
4.15 En cas d'accueil ou de guichet sonorisé ou devant être (cas des missions de services publics), sont-ils équipés d'un système de transmission de signal acoustique signalé par un pictogramme ?	Oui	SO
4.16 Les équipements intérieurs respectent-ils les dispositions du schéma 4.3 ?	Oui	SO

schéma 4.3 ?

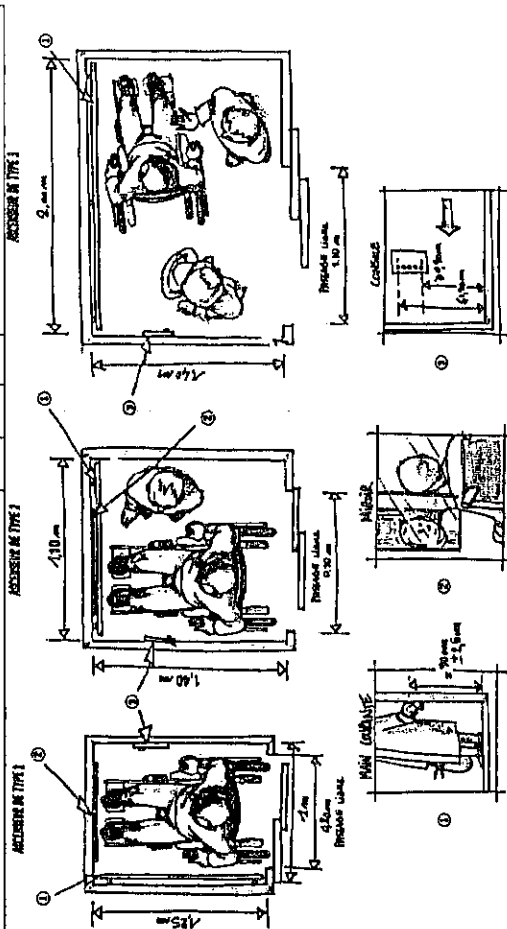


Schéma 4.1 - Typologies d'ascenseur selon la norme NF En 81-70

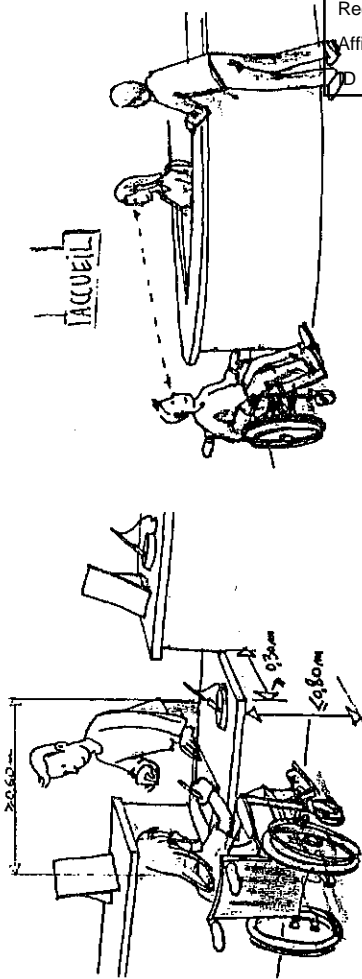


Schéma 4.2 - Caractéristiques d'un guichet accessible

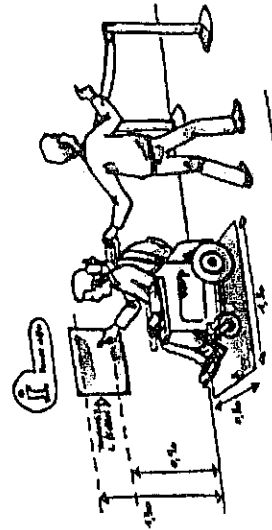


Schéma 4.3 - Caractéristiques d'un équipement à disposition du public

Trois dispositions à respecter : les dispositifs de commandes doivent être situés à une hauteur comprise entre 0,9 et 1,3 m, ils doivent être éloignés à plus de 40 cm d'un angle gênant les manœuvres et il doit être prévu un espace d'usage au droit de l'équipement d'au moins 1,3 m par 0,5 m.

Envoyé en préfecture le 22/06/2016

Reçu en préfecture le 22/06/2016

Affiché le

D : 029-212901052-20160622-2016314-DE

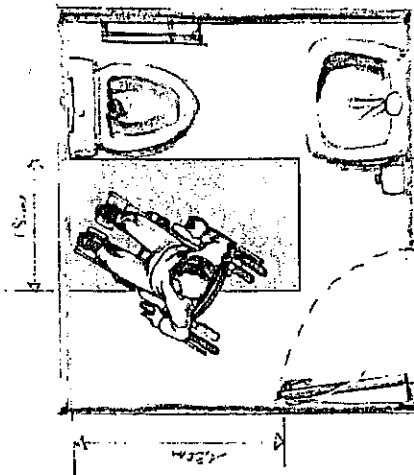
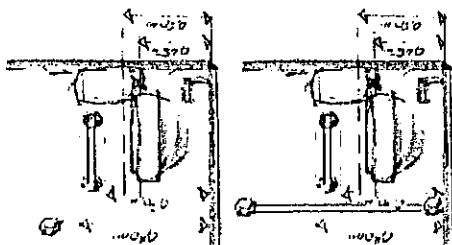


Schéma 5.1 - Sanitaires accessibles

5. Utiliser les sanitaires

Référence réglementaire : arrêté du 8 décembre 2014 - art.12

Les généralités

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
	Oui	Non	
5.1 Les sanitaires accessibles sont-ils signalés ?	Oui	Non	SO
5.2 La porte d'accès aux sanitaires et sa poignée respectent-elles les dispositions énoncées dans la partie précédente relatif aux portes d'accès ?	Oui	Non	SO
5.3 Existe-t-il un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (espace de 1,5 m de diamètre) à l'intérieur du sanitaire accessible ou à proximité de sa porte d'accès ?	Oui	Non	SO
5.4 Les sanitaires accessibles respectent-ils les dispositions présentées par le schéma 5.1 ?	Oui	Non	SO
5.5 Un espace d'usage (l = 1,3 m et l = 0,8 m) est-il prévu devant le lavabo accessible et le lave-main des sanitaires accessibles ?	Oui	Non	SO
5.6 Le lavabo accessible présente-t-il un vide en partie inférieure suffisant (h = 0,7 m, l = 0,6 m et p = 0,3 m)	Oui	Non	SO

## 6. Dispositions diverses

Référence réglementaire : arrêté du 8 décembre 2014 - art.13 et 14

### Sortie

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
6.1 Les sorties "normales" sont-elles aisément repérables ?	Oui	Non	SO

### Éclairage

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
6.2 Les valeurs d'éclairage respectent-elles les dispositions du tableau 6.1 ?	Oui	Non	SO

### Signalétique

Question	Résultat		Commentaire/Mesure
6.3 Les principaux éléments du bâtiment (entrée, sorties, accueil, sanitaires, escalier, ascenseur,...) sont-ils bien signalés ?	Oui	Non	SO
6.4 La signalétique respecte-t-elle l'annexe 3 de l'arrêté du 8 décembre 2014 ? (voir tableau 6.2)	Oui	Non	SO

Mesure au sol au niveau de	Valeur moyenne minimale d'éclairage
du cheminement extérieur	20 lux
des postes d'accueil	200 lux
des circulations intérieures horizontales	100 lux
de chaque escalier	150 lux
des circulations piétonnes des parcs de stationnement	20 lux
des parcs de stationnement	20 lux

Tableau 6.1 - Exigences en matière de valeur d'éclairage

<b>Visibilité</b>	<p>Les informations doivent être regroupées.</p> <p>Les supports d'information doivent répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>être contrastés par rapport à leur environnement immédiat ;</li> <li>permettre une vision et une lecture en position debout comme en position assis;</li> <li>être choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel ;</li> <li>s'ils sont situés à une hauteur inférieure à 2,20 m, permettre à une personne mal voyante de s'approcher à moins de 1 m.</li> </ul>
<b>Lisibilité</b>	<p>Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>être fortement contrastées par rapport au fond du support ;</li> <li>la hauteur des caractères d'écriture doit être proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture de référence fixée par le maître d'ouvrage en fonction de éléments.</li> </ul> <p>Lorsque les informations ne peuvent être fournies aux usagers sur un autre support, la hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation</li> <li>4,5 mm sinon.</li> </ul> <p>La signalisation recourt autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes doublés par une information écrite.</p>
<b>Compréhension</b>	<p>Les informations écrites recourent autant que possible aux lettres bâton. Ces informations sont concises, faciles à lire et à comprendre.</p> <p>Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose.</p> <p>Lorsque la signalétique repose sur un code, utilisant notamment différentes couleurs, celui-ci est homogène et continu dans tout l'établissement et sur tous les supports de communication.</p>

Tableau 6.2 - Exigences en matière de signalétique

Envoyé en préfecture le 22/06/2016

Reçu en préfecture le 22/06/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20160622-2016314-DE

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) DES ERP/IOP DE LA VILLE DE LANDIVISIAU : BILAN DES AUTODIAGNOSTICS

Envoyé en préfecture le 22/06/2016  
 Reçu en préfecture le 22/06/2016  
 Affiché le  
**ANNEXE 2**  
 ID : 129-212901052-20160622-2016314-DE

ETABLISSEMENTS DE SECONDE CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
EGLISE	V	2	L'entrée accessible située à l'arrière de l'édifice doit être indiquée depuis la façade principale avec information de l'existence de deux stationnements PMR au droit de cette entrée.	Mise en place de signalisation	500,00 €	Fournisseur panneaux et agents S T	Non
			Absence de ballage au sol du cheminement entre stationnements PMR à l'arrière de l'église et entrée accessible de l'édifice	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	400,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Marquages des stationnements PMR existants près de l'entrée accessible en mauvais état	Rénovation des marquages des stationnements PMR existants	150,00 €	Fournisseur peinture et agents S T	Non
KERVANOUS SALLE DE SPORT ET DE TENNIS DE TABLE Bd de la République	L X		Le comptoir du club house ne comporte pas de zone abaissée à 0,80 m	La salle dans laquelle se situe le comptoir comporte des tables et des chaises	0,00 €	Agents des S T	Non
SALLE LE VALLON Rue du Vallon Salle de spectacle	L IV	2	Certains ferme- porte demandent une traction supérieure à 5 Kg	Contrôle de tous les ferme- porte et réglages	0,00 €	Agents des S T	Non
			La première volée de marches de l'escalier d'accès au balcon présente un éclairage de 73 lux ( 150 lux requis)	Renforcement de l'éclairage de cette zone	400,00 €	Agents des services techniques	Non
			L'escalier d'accès au balcon ne comporte pas de bandes d'appel à la vigilance	Mise en place de bandes d'appel à la vigilance	400,00 €	Fournisseur et Agents des S T	Non
			l'escalier de 5 marches dans le couloir provenant de la cuisine menant aux loges et à la scène ne comporte pas de bandes d'appel à la vigilance.	Mise en place de bandes d'appel à la vigilance	200,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements PMR et entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	600,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
SALLE DE TY GUEN Rue Toulouse LAUTREC salle de sport	X	3	Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements PMR et entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	200,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Les deux escaliers d'accès au dojo ne comportent pas , sur leurs palliers, de bandes d'appel à la vigilance	Mise en place, sur les palliers, de bandes d'appel à la vigilance	100,00 €	Agents des S T	Non
			Certains ferme- porte demandent une traction supérieure à 5 Kg	Contrôle de tous les ferme- porte et réglages	0,00 €	Agents des S T	Non
			Les WC PMR ne comportent pas de lavabo, ceux-ci se trouvent en partie commune des sanitaires dans le sas	Rendre possible la fermeture du sas depuis l'intérieur, poser une poignée sur la face Intérieure de la porte du sas	100,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non
			Il manque un pictogramme indiquant les sanitaires PMR	Achat et pose de pictogramme	50,00 €	Fournisseur et agents S T	Non
			Le comptoir du club house ne comporte pas de zone H = 0,80m maxi	mise à disposition d' une table et de chaises dans la salle	300,00 €	Agents des S T	Non
			Le dojo n'est accessible que par escaliers	Les clubs utilisateurs n'ont pas de section handi sport. La configuration du dojo ne permet pas l'accueil de spectateurs . Dans le cas d'une séance ouverte au public, le service attendu peut être rendu dans d'autres salles de sport en installant un tatamis provisoire	0,00 €	Pas d'intervention	Oui pour les raisons évoquées dans la seconde colonne

ETABLISSEMENTS DE TROISIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
SALLE F. DE TOURNEMINE Place des Halles Salle de spectacle	L M	2	Le stationnement PMR est distant de l'entrée de la salle	Un stationnement PMR peut être créé proche de l'entrée de la salle : achat, pose de panneaux et marquage	350,00 €	Fournisseur panneaux et agents des S T	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements PMR et entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Les ( 3 ) marches de l'escalier extérieur ne comportent pas bandes d'appel à la vigilance	Mise en place de bande d'appel à la vigilance	100,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non
			L'origine de la rampe pour l'accès aux portes d'entrée n'est pas indiquée	Mise en place de signalétique pour localiser l'origine de la rampe	150,00 €	Fournisseur panneaux et agents des S T	Non
			Les portes vitrées d'entrée ne comportent pas de bande visuellement contrastées	Pose de bandes visuellement contrastées	300,00 €	Fournisseur film et agents des S T	Non
			Le comptoir de la billetterie ne comporte pas de zone H = 0,80m maxi	Créer une zone H = 0,80m maxi	800,00 €	Agents des S T	Non
			L'ascenseur ne comporte pas d'indications sonore et visuelle de mouvement	Equiper l'ascenseur des éléments réglementaires	3 000,00 €	Entreprise spécialisée	Non
			Les paliers de l'escalier ne sont pas équipés de bandes d'appel à la vigilance	Equiper les paliers de bandes d'appel à la vigilance	150,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non
			Un seul WC PMR est équipé de lave main à l'intérieur , pour le second, le lave main est dans le sas	Rendre possible la fermeture du sas depuis l'intérieur, pose d'une poignée sur la face intérieure de la porte du sas	100,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non
			Les pictogrammes indiquant les sanitaires PMR sont de couleur peu contrastée avec l'alentour	Remplacer ces pictogrammes	100,00 €	Fournisseur panneaux et agents S T	Non
			La scène et les loges ne sont pas accessibles	La salle du vallon a une scène et des loges accessibles, le service attendu peut donc y être rendu	0,00 €	Pas d'intervention	Oui pour les raisons évoquées en seconde colonne
			SALLE DE KRAVEL Rue de Kerauel Salle de sport	X	3	Une grille d'assainissement pluvial, située sur le parking de la salle présente des fentes de 3 cm de largeur	remplacer la grille par une grille PMR (espace maxi entre barreaux 2 cm)
Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements et entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	500,00 €				Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
Les portes vitrées d'entrée ne comportent pas de bande visuellement contrastées	Pose de bandes visuellement contrastées	150,00 €				Fournisseur film et agents des S T	Non
Certains ferme-porte demandent une traction supérieure à 5 Kg	Contrôle de tous les ferme- porte et réglages	0,00 €				Agents des S T	Non

ETABLISSEMENTS DE QUATRIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
MAISON DE LA DANSE ET DES ARTS JEAN QUERE Bd de la République	L	3	L'accès principal à la salle ( côté Bd de la République) dispose d'une rampe et d'un escalier d'accès trois marches.	Indiquer l'origine de la rampe par signalétique et mise en place de bandes d'appel à la vigilance	200,00 €	Fournisseur panneaux et agents S T	Non
			L'accès arrière à la salle est de plain pied par rapport à la voirie extérieure. Il est le plus proche des stationnements ( PMR et classiques) donc le plus adapté à recevoir un balisage de cheminement contrasté en couleur	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	400,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Les portes de secours vitrées ne comportent pas de bandes de contraste	Pose de bandes visuellement contrastées	150,00 €	Fournisseur film et agents des S T	Non
			Les WC PMR ne comportent pas de lave-mains intérieur, celui -ci se situe dans le sas en partie commune des sanitaires	Rendre possible la fermeture du sas depuis l'intérieur, pose d'une poignée sur la face intérieure de la porte du sas	100,00 €	Agents des S T	Non
SALLE DE TIEZ NEVEZ Rue MANGIN Salle desport et salles de réunion	X L	3	Sur le cheminement entre les stationnement PMR et l'entrée de la salle on trouve des grilles d'assainissement pluvial aux fentes de largeur supérieures à deux centimètres	remplacer les grilles par des grilles PMR (espace maxi entre barreaux 2 cm)	300,00 €	Fournisseur et agents services techniques	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements et entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	400,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Le comptoir de la salle ne comporte pas de zone H = 0,80m maxi	Abaissement d'une zone du comptoir ( H 0,80 m maxi ) ou extension de l'existant à H 0,80 m maxi	300,00 €	Agents des S T	Non
			Les PMR ne peuvent se rendre aux sanitaires PMR en raison de l'étroitesse du couloir ( 95 cm) et d'une rotation à 90° à y effectuer	Rendre les sanitaires accessibles directement depuis la salle en ouvrant une porte dans la cloison entre salle et sanitaires, en murant celle existante dans le couloir, en déplaçant un lave mains et un radiateur (cf. plan projet)	1 500,00 €	Fournisseurs et agents des ST	Non
			Les couloirs d'accès aux vestiaires ont une largeur de 0,95 m	Le service attendu peut être rendu dans d'autres salles de sport dont les vestiaires sont accessibles.	0,00 €	Pas d'intervention	Oui, pour les raisons indiquées dans la seconde colonne
SALLE DE KERZOURAT Rue weygand	I	3	Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements PMR et entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
HALTE GARDERIE 'PITCHOUN' Rue Jules FERRY	R	1	L'actuel stationnement PMR n'est pas fonctionnel, des bordures de trottoir l'encadrent sur deux faces	Modification de l'espace de stationnement	2 000,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie	Non
			Sur le cheminement entre stationnement PMR et l'entrée de la garderie on trouve une grille d'assainissement pluvial aux fentes de largeur supérieure à deux centimètres	remplacer la grille par une grille PMR, (espace maxi entre barreaux 2 cm)	150,00 €	Fournisseur et agents services techniques	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements PMR et entrée de la garderie	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Le contrôle d'accès en place ne permet pas de savoir si l'appel a été pris en compte, absence de retour d'information sonore et visuelle	Mise en place d'un appareil conforme	1 500,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Sanitaires : absence de pictogramme sur WC accessibles	Mise en place d'un pictogramme	50,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non



ETABLISSEMENTS DE QUATRIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
ESPACE Y. QUEGUINER Forum de la Mairie Salles de réunion	L	1	Absence de stationnement PMR à proximité de l'entrée de la salle	Création de stationnement PMR en enrobés et d'une bande en enrobés jusqu'à l'entrée de la salle pour la mise en place d'une bande de couleur contrastée ( incluses signalisations horizontale et verticale) Cette bande permettant aussi la circulation PMR	4 000,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie, fournisseur de panneaux, agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements PMR créés et entrée de l'espace Y QUEGUINER	Marquage avec résine et pépites de couleur claire sur la bande d'enrobés créée	500,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Au pignon du bâtiment, l'accès au dessous de l'escalier de secours est en partie condamné par des jardinières	Les jardinières doivent rester en place ou être remplacées par des installations fixes. Le dispositif doit être complété, prenant en compte la sortie de secours de la salle N°1	400,00 €	Agents de ST	Non
			Certains ferme-porte demandent une traction supérieure à 5 Kg	Réglage des ferme-porte	0,00 €	Agents des S T	Non
			Les urinoirs sont tous à la même hauteur	Abaisser un des urinoirs	300,00 €	Agents des S T	Non
			Les escaliers intérieur et extérieur ne comportent pas de bandes d'appel à la vigilance	Mise en place de bande d'appel à la vigilance	300,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Certains plots de délimitation autour de l'espace QUEGUINER présentent une hauteur de 43 cm, le minimum pour leur diamètre est de 50 cm	Mise en place de plots conformes	1 500,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Les WC PMR ne comportent pas de lave main à l'intérieur	Installer un lave mains dans le WC PMR ou rendre possible la fermeture du sas depuis l'intérieur, auquel cas pose d'une poignée sur la face intérieure de la porte du sas	200,00 €	Agents des S T	Non
ESPACE DES CAPUCINS Rue des Capucins Salles de réunion	L	1	Il n'y a qu'un stationnement PMR en terrain plat, peu visible, à l'entrée de la salle et des boulo-dromes	Créer un autre stationnement PMR en enrobés à proximité de l'entrée de la salle et des boulo-dromes ( terrain plat). Signaler depuis le parking du haut la présence de stationnements PMR auprès des salles et boulo-dromes. Réaliser la bande enrobée qui recevra le marquage visuellement contrasté jusqu'aux entrées	2 800,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie, fournisseur de panneaux, agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnement PMR et entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire sur la bande d'enrobés créée	400,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			L'entrée du bâtiment présente un ressaut supérieur à quatre centimètres	Réaliser un chanfrein	200,00 €	Agents des S T	Non
			Certains ferme- porte demandent une traction supérieure à 5 Kg	Réglage des ferme-porte	0,00 €	Agents des S T	Non
			Le comptoir d'accueil de la salle ne comporte pas de zone abaissée H = 0,80m maxi	Abaissement d'une zone du comptoir d'accueil (H 0,80 m maxi )	350,00 €	Agents des S T	Non
			Le WC PMR ne comporte pas de cuvette haute, la porte n'a pas de poignée de fermeture intérieure, la poignée de relevage n'est pas adaptée, un lavabo est à colonne donc non accessible aux PMR, un miroir et la patère sont trop hauts, absence de pictogramme, les urinoirs sont tous à la même hauteur.	remédier à toutes les non conformités citées , abaisser un des urinoirs	600,00 €	Fournisseurs et agents des ST	Non

ETABLISSEMENTS DE QUATRIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT (S)	Envoyé en préfecture le 22/06/2016			
							REGIME DEROGATOIRE	OUI/NON		
							Reçu en préfecture le 22/06/2016	ID : 029-212901052-20160622-2016314-DE		
GROUPE SCOLAIRE DE LA RUE D'ARVOR	R	2	Cour primaire : certaines grilles ou caniveaux eaux pluviales ont des espaces entre barreaux supérieurs à 2 cm	remplacer les grilles par des grilles PMR (espace maxi entre barreaux 2 cm)	800,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Absence d'une classe accessible de la classe 1 à 6 (côté rue Streat Veur) Accès classes 4 et 5 : Absence de rampe d'accès	Rendre accessible les classes 4 et 5 Au bout du palier près de la classe 4 : construire ( en direction de la classe 5 ) une rampe à 5%, de largeur suffisante pour disposer d' un palier de 1,5 m de largeur devant la porte ouverte de la classe N°4; Y adjoindre un garde corps (cf. plan projet)	1 200,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Les classes 4 et 5 n'ont pas de sanitaires accessibles	Supprimer la cloison de séparation des vestiaires entre classes N°4 et 5. Transformer le WC de la classe 5 en WC PMR : modification des cloisons de ce WC, suppression de la pailasse , installation d'un lave mains en remplacement du lavabo. (cf. Plan projet)	3 000,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Accès aux classes 1 et 2 : Absence de bandes d'appel à la vigilance sur l'escalier	Mettre en place les bandes d'appel à la vigilance	150,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Accès aux classes 3 et 4: Absence de bandes d'appel à la vigilance sur l'escalier	Mettre en place les bandes d'appel à la vigilance	150,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Les classes numérotées 11 à 14 disposent d'une rampe à 11% pour accéder à la cour de récréation	Créer une rame à 5% perpendiculaire à l'existante dans le petit espace vert. (cf. plan projet)	3 500,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Le réfectoire des maternelles n'est pas accessible aux PMR ( se situe sous le porche , accès à la rue Streat Veur)	Créer un palier devant la porte du réfectoire avec 1,50 m disponible devant la porte ouverte, modification de la pente existante depuis la cour. (cf. plan projet)	2 500,00 €	Fournisseur et agents des ST	Oui car pente supérieure à 5% mais enfant toujours accompagné			
			Les WC desservant les classes 11 à 14 ne sont pas accessibles	Modifier les WC existants pour les rendre accessibles : Murer la porte actuelle, en ouvrir une devant la porte PVC, ouvrir la cloison entre WC existant et rangement , cloisonner pour avoir un rayon intérieur d'1,50 m ( sans modification du réseau de chauffage) (Cf. plan projet)	2 000,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Le bâtiment des maternelles n'est pas accessible depuis la cour ( des maternelles) côté rue d'Arvor , présence de marches	Créer une rampe d'accès , pente à 5% et zone de giration de 1,50 m disponible devant la porte ouverte. Installation de garde corps si nécessaire	1 500,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Le système d'appel en place est haut et ne permet pas de savoir si l'appel a été pris en compte, absence de retour d'information sonore et visuelle	Mise en place d'un appareil conforme. H compris entre 0,90 et 1,30 m	1 500,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			Les marches de l'escalier d'entrée dans le bâtiment des maternelles ( par la cour côté rue d'Arvor) ne comportent pas de bandes d'appel à la vigilance	Mise en place de bandes d'appel à la vigilance	150,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non			
			MAIRIE 19 Rue Georges Clémenceau	W L T	1	L'existence du stationnement PMR près de l'entrée accessible de la mairie n'est pas indiquée depuis la façade principale	Signaler l'existence du stationnement PMR	250,00 €	Fournisseur de panneaux et agents des ST	Non
						Absence de rampes dans les escaliers tournants ( 4 escaliers)	Equiper les escaliers de rampes	7 500,00 €	Entreprise de métallerie	Non
Escalier extérieur de 5 marches en façade principale : absence de bandes visuellement contrastées sur les 1ères et dernières contre marches et de bandes d'appel à la vigilance	Mettre en place les éléments manquants	800,00 €				Fournisseurs et agents des ST	Non			
Escalier extérieur de 5 marches en façade principale : absence de rampe	Mettre en place une rampe au centre de l'escalier	700,00 €				Fournisseurs et agents des ST	Non			
Les 2 escaliers tournants extérieurs ne sont pas suffisamment éclairés, 30 lux mesuré pour 150 lux requis	Renforcer l'éclairage	1 500,00 €				Fournisseur appareillage électrique et Agents des ST	Non			
Les 4 escaliers tournants ne comportent pas de bandes d'appel à la vigilance	Mise en place de bandes d'appel à la vigilance	700,00 €				Fournisseurs et agents des ST	Non			
Certains ferme- porte demandent une traction supérieure à 5 Kg	Contrôle de tous les ferme -porte et réglages	0,00 €				Agents des S T	Non			
Les sanitaires PMR sont au 1er étage. Il n'existe, depuis le hall du rez de chaussée, aucun ballage mentionnant leur existence.	Indication de l'existence des wc PMR par pictogrammes	200,00 €				Agents des S T	Non			
Les urinoirs sont tous à la même hauteur	Abaisser un des urinoirs	300,00 €				Agents des S T	Non			
L'ascenseur ne comporte pas d'indication visuelles et sonore de mouvement	Equiper l'ascenseur des éléments réglementaires	3 000,00 €				Entreprise spécialisée, devis nécessaire	Non			
Le WC PMR présente : une barre de relevage inadaptée, une patère trop haute, une cuvette basse, une absence de lave-mains, une absence de poignée intérieure sur la porte, une absence de miroir	remédier à toutes les non conformités citées	450,00 €				Agents des S T	Non			

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	DEROGATOIRE OUI/NON
VESTIAIRES DU STADE FOCH Avenue FOCH	X		Le bâtiment est constitué de modules métalliques préfabriqués juxtaposés, l'accès s'y fait par des marches extérieures, on trouve aussi des marches intérieures ; toutes les portes d'entrée et intérieures sont étroites. Les volumes existants et les matériaux ne permettent pas de rendre accessible ce bâtiment. L'accès à ce vestiaires est piéton.	Le service attendu peut être rendu par les vestiaires proches et accessibles de la salle de Kerzourat sur le même site.	0,00 €	Pas d'intervention	Oui pour les raisons indiquées dans la seconde colonne
					0,00 €		
VESTIAIRES DU STADE DE KERIOUAL Lieu dit KERIOUAL	X		Le bâtiment est constitué d'éléments béton préfabriqués qui ne permettent pas de rendre accessible ce bâtiment. Ces vestiaires d'un terrain d'entraînement utilisé 5 mois dans l'année, ne sont pas desservis par une voirie, on n'y trouve pas de stationnement, et un chemin de terre de 100 m de longueur relie les vestiaires au terrain.	Le service attendu peut être rendu sur d'autres terrains de sport dont les vestiaires sont accessibles	0,00 €	Pas d'intervention	Oui pour les raisons indiquées dans les deux premières colonnes de gauche
PAVILLON DU TOURISME Avenue FOCH	W	3	Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnement PMR existant et entrée du pavillon du tourisme.	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			On ne trouve pas de sanitaires accessibles dans l'office du tourisme	Le pavillon du tourisme est un lieu de passage bref. Les sanitaires pour le public ne sont pas obligatoires	0,00 €	Pas de travaux	Non
			Pente de la rampe d'accès du parking à l'entrée du bâtiment : 11%	La rampe est difficilement modifiable. Ce service ne fonctionne que durant les mois de juillet et août. Mise en place d'un système d'appel sans fil en pied de rampe, la rampe étant en visibilité directe du personnel du pavillon du tourisme.	100,00 €	Agents des ST	Oui pour la raison évoquée en deuxième colonne
TIEZ NEVEZ SALLE DE TENNIS Rue d'Arvor	X	3	Les sanitaires PMR ne comportent pas de lave mains à l'intérieur. Il existe un lave mains accessible en zone commune des sanitaires	Rendre possible la fermeture du sas depuis l'intérieur, pose d'une poignée sur la face intérieure de la porte du sas	100,00 €	Agents des ST	Non
			Absence de stationnement PMR à proximité de la salle.	Constituer une voie d'accès à partir du parking distant de la salle, créer un stationnement PMR à proximité de la rampe d'accès à la salle, et mettre en place la signalisation adéquat.	3 350,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie, fournisseur de panneaux, agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnement PMR et entrée de la salle de tennis	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	200,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
CAPUCINS BOULODROME DU HAUT Rue des Capucins	X	1	Il n'existe qu'un stationnements PMR en terrain plat, peu visible, à proximité de l'entrée du boulodrome.	Evoqué à la rubrique " espace des Capucins " en 4 ème catégorie. L'aménagement de stationnement PMR bénéficiera aux deux établissements	0,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie, fournisseur de panneaux, agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements PMR et entrée du boulodrome	Evoqué dans la rubrique " Salle des Capucins" en 4 ème catégorie	0,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Sur le cheminement une grille d'assainissement pluviale comporte des espaces entre barreaux supérieurs	remplacer la grille par une grille PMR, (espace maxi entre barreaux 2 cm)	150,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			La largeur des vantaux de la porte d'entrée ne permet pas le passage des PMR ( Inf à 0,77m)	Mettre en place une porte adaptée	1 500,00 €	Entreprise	Non
			Le comptoir du boulodrome ne comporte pas de zone abaissée	Abaisement d'une zone du comptoir (H 0,80 m maxi) avec tablette débordant d'au moins 0,30 m	200,00 €	Agents des ST	Non
			Le pictogramme indiquant les WC PMR n'est pas visuellement contrasté	Apposer un pictogramme visuellement contrasté	50,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Les urinoirs sont tous à la même hauteur	Abaisser un des urinoirs	300,00 €	Agents des ST	Non
			Une PMR ne peut accéder aux allées de boules	Modifier l'entrée d'au moins un jeu de boules pour y permettre l'accès des PMR	50,00 €	Agents des ST	Non

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
CAPUCINS BOULODROME DU BAS Rue des Capucins	X		Le cheminement pour l'accès au boulodrome est une allée sablée à forte pente	Le service attendu peut être rendu au boulodrome du haut qui sera accessible sur le même site.	0,00 €	Pas d'intervention	Oui pour la raison évoquée en deuxième colonne
			La largeur des vantaux des deux portes d'entrée ne permet pas le passage d'une PMR	Le service attendu peut être rendu au boulodrome du haut qui sera accessible sur le même site.	0,00 €	Pas d'intervention	
			Le boulodrome ne comporte pas de sanitaires	Le service attendu peut être rendu au boulodrome du haut qui sera accessible sur le même site.	0,00 €	Pas d'intervention	
SERVICE CULTUREL Rue De Gaulle	W	1	La rampe d'accès au service présente une pente de 8,5% sur 4,60 m	La rampe étant difficilement modifiable, mettre en place, en pied de rampe, un système d'appel avec retour d'information sonore et visuel de la prise en compte de l'appel.	1 500,00 €	Agents des ST	Oui
BIBLIOTHEQUE Rue De Gaulle	S	1	La tablette basse de la banque d'accueil manque de profondeur	Remplacer la tablette basse de la banque d'accueil avec débordement de 30 cm	50,00 €	Agents des ST	Non
			Sanitaires : absence de pictogramme indiquant les WC PMR	Poser un pictogramme	50,00 €	Agents des ST	Non
			Dans les WC PMR manquent : une barre de relevage, une poignée intérieure pour fermeture de la porte. La cuvette des WC est basse, le lavabo en place réduit la largeur entre la cuvette et le mur ( espace de manœuvre insuffisant)	Poser une barre de relevage, une poignée intérieure sur la porte des WC PMR, remplacer la cuvette basse par une haute, déplacer le lavabo à l'intérieur des WC. Si le déplacement n'est pas possible, aménager le sas avec fermeture intérieure et lavabo PMR	500,00 €	Fournisseurs et agents des ST	Non
MAISON DE L'OUVROIR Rue des Capucins Restos du cœur	W R	2	Un accès de plain pied au bâtiment existe depuis la rue de l'orphelinat ainsi qu'un stationnement PMR à proximité immédiate, ceux-ci sont peu visible.	Indiquer l'existence de cet accès et du stationnement PMR depuis les alentours	400,00 €	Fournisseur de panneaux et agents des ST	Non
			Le marquage au sol du stationnement PMR est défraîchi, il n'y a pas de signalisation verticale	rafraîchir le marquage au sol et poser une signalisation verticale	300,00 €	Fournisseur de panneaux et agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnement PMR et l'entrée accessible rue de l'orphelinat.	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Présence d'un escalier dépourvu de rampe et de bandes d'appel à la vigilance sur la façade rue des capucins	Doter l'escalier de ces éléments	500,00 €	Agents des ST	Non
			On trouve un ressaut devant les deux portes d'entrée de la façade rue des capucins	création de pentes en béton pour absorber les ressauts même si ces entrées ne seront pas considérées comme	400,00 €	Agents des ST	Non
			Absence de WC PMR	Créer un WC PMR (cf. plan projet)	2 000,00 €	Agents des ST	Non
			La création du WC PMR va nécessiter la condamnation de la porte d'entrée existante rue de l'orphelinat et la création d'une autre porte à sa proximité immédiate .	Effectuer cette opération (cf. plan projet)	2 500,00 €	Agents des ST	Non
			L'accès à la porte extérieure créée rue de l'orphelinat va nécessiter une adaptation de la chaussée de la voie d'accès au parking	Remodeler les enrobés de la voie d'accès au parking	2 000,00 €	Entreprise titulaire du marché voirie à bons de commande	Non
			La réalisation du projet va nécessiter la démolition de 12M <sup>2</sup> de cloisons, la démolition des WC actuels et la reprise des revêtements de sol et du mur du hall.	Travaux à effectuer	2 000,00 €	Agents des ST	Non
La banque d'accueil ne comporte pas de partie abaissée à H = 0,80m maximum	Abaissement d'une partie de la banque d'accueil à 0,80 m maximum	300,00 €	Agents des ST	Non			

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
CHAPELLE DE LOURDES Place de Lourdes	V	2	Absence de stationnement PMR à proximité de l'édifice	Créer, par marquage, stationnement PMR à proximité de l'édifice	300,00 €	Fournisseur de panneaux, de peinture de signalisation routière, agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre les stationnements et l'entrée de la chapelle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Pour accéder à la chapelle Il existe une rampe d'accès peu visible de la façade principale de l'édifice	Indiquer l'origine de la rampe par pose de panneau	150,00 €	Fournisseur de panneaux, agents des ST	Non
			Le parvis comporte un escalier de quelques marches non contrastées et n'a pas de rampe	Doter les marches, contre marches et le parvis de bandes d'appel à la vigilance et adjoindre une rampe au milieu de l'escalier	1 000,00 €	Fournisseurs de bandes podo tactiles, de peinture, agents des ST	Non
ESPACE CULTUREL LUCIEN PRIGENT Chateau de CREACH KELLEN	Y	2	Le site ne comporte aucun stationnement	Création d'un stationnement PMR, à l'intérieur du parc, non loin de l'origine de la rampe d'accès à l'édifice	2 000,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie, fournisseur de panneaux, agents des ST	Non
			L'origine de la rampe d'accès n'est pas facilement repérable	Mise en place de panneau indiquant l'origine de la rampe	150,00 €	Fournisseur de panneaux, agent des ST	Non
			Les escaliers extérieur et intérieur ne comportent pas de bandes d'appel à la vigilance	Equiper les escaliers extérieur et intérieur de bandes d'appel à la vigilance	400,00 €	Fournisseurs de films, de peinture, agents des ST	Non
			Absence de sanitaires accessibles aux PMR	La nature de l'édifice (château) ne permet pas la modulation des espaces intérieurs.	0,00 €	Pas d'intervention	Oui
			L'exposition se tient généralement sur les deux niveaux du château, l'escalier rend le second niveau inaccessible aux PMR	La nature de l'édifice (château) ne permet pas la modulation des espaces intérieurs. Aménager au RDC d'un espace de visionnage de la partie de l'exposition située à l'étage.	2 500,00 €	Fournisseur de matériel vidéo, de matériaux de construction, agents des ST	Oui
SALLE MEUDEC TANGUY Rue Mangin Salle de sport	X	3	Aucun stationnement PMR à proximité de la salle. La ville de LANDIVISIAU n'est pas propriétaire du sol des 10 stationnements existants. Demande de création de ce stationnement à formuler auprès du propriétaire du sol.	Achat, pose de panneaux et marquage, le sol est revêtu	350,00 €	Fournisseurs de panneaux, de peinture routière, agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements et l'entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Une rampe intérieure permet d'accéder aux vestiaires et sanitaires avec un pourcentage 7,5 sur 9,25 ml dont hors normes PMR	Le club n'a pas de section handi sport, la salle ne reçoit pas de spectateurs. Dans le cas d'une séance ouverte au public, le service attendu peut être rendu dans d'autres salles de sport	0,00 €	Pas d'intervention	Oui : raisons en seconde colonne
			les escalier intérieurs ne comportent pas de bandes d'appel à la vigilance	Doter ces escaliers de bandes d'appel à la vigilance. Mise en place de 2 contre marches sur l'escalier métallique	300,00 €	Fournisseurs de films, de peinture, agents des ST	Non
			Dans les sanitaires tous les urinoirs sont à la même hauteur	Abaissement d'un urinoir	300,00 €	Agents des ST	Non

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	DEROGATOIRE OUI/NON
IOP STADE DE TY GUEN Rue Toulouse LAUTREC Tribune / vestiaires / club house / vestiaires	L X	3	Buvette extérieure : le plan du comptoir est dans sa totalité à 1,03 m du sol	Créer une zone abaissée à 0,80 m de hauteur , y réaliser une tablette débordant d'au moins 0,30 m	500,00 €	Agents des ST	Non
			Club house : Le plan du comptoir est dans sa totalité à 1,20 m du sol.	La salle dans laquelle se situe le comptoir comporte des tables et des chaises	0,00 €	Pas d'intervention	Non
			Club house : Les WC PMR ont une cuvette basse, n'ont pas de barre de relevage, de poignée Intérieure sur la porte, de lavabo Intérieur (celui-ci se trouve dans le sas), de miroir, de patère.	Mettre une cuvette haute, une barre de relevage, une poignée sur la face Intérieure de la porte des WC, une patère, un miroir, une poignée sur la face Intérieure de la porte du sas, rendre condamnable de l'intérieur la porte du sas.	500,00 €	Fournisseurs et agents des ST	Non
			Vestiaires du rugby locaux et visiteurs : les WC PMR ne comportent pas de poignée intérieure	Poser des poignées sur les faces Intérieures des portes des WC PMR	50,00 €	Fournisseurs et agents des ST	Non
MAISON DE LA MUSIQUE Rue de Kerzuguél	L	3	Absence de signalisation verticale concernant les stationnements PMR existants	implanter une signalisation verticale au droit de ces stationnements	300,00 €	Fournisseur de panneaux et agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre les stationnements et l'entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Une grille d'assainissement pluvial sur le cheminement présente un espacement entre barreaux supérieur à 2 cm	remplacer la grille par une grille PMR, (espace max entre barreaux 2 cm)	150,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Sanitaires accessibles : absence de pictogrammes	Pose de pictogrammes	100,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
LOCAL JEUNES Rue du Manoir	L	2	Absence de stationnement formel aux abords du bâtiment ( sol sablé)	Création d'un stationnement PMR revêtu près du bâtiment ainsi que d'une bande qui recevra le cheminement de couleur contrastée	2 500,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie, fournisseur panneaux, agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre le stationnement PMR ( lorsqu'il sera créé) et l'entrée de la salle	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	200,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Le comptoir ne comporte pas de partie abaissée à 0,80 maxi	Réaliser une partie à H = 0,80 m maxi	200,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Sanitaires PMR : absence de pictogramme, de poignée intérieure sur la porte des WC, La barre de relevage n'est pas adaptée	Mettre en place les éléments manquants et changer la barre de relevage	250,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
GROUPEMENT DES EMPLOYEURS Avenue Foch	W	3	Absence de cheminement de couleur contrastée entre stationnements et l'entrée de l'établissement	Marquage avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			La porte d'entrée ne mesure que 75 cm de largeur, les portes intérieures aussi	La porte d'entrée vitrée est en visibilité directe d'un bureau occupé par un employé du groupement des employeurs. Une salle de réunion avec une large double porte offre un accès direct et de plain pied sur le domaine public. Le service attendu peut être rendu dans cette salle.	0,00 €	Pas d'intervention	Oui
			Les sanitaires ne sont pas accessibles aux PMR	les sanitaires ne sont pas ouverts au public	0,00 €	Pas d'intervention	Non
IOP STADE DE TIEZ NEVEZ Tribune / buvette / Club House Rue d'Arvor	PA	2	Une grille d'assainissement pluvial située entre les tribunes et le club house présente des espaces entre barreaux supérieurs à 2 cm	remplacer la grille par une grille PMR, (espace max entre barreaux 2 cm)	200,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			L'IOP ne dispose pas de plate- forme pour les PMR au droit des tribunes	Construire cette plate- forme	6 000,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Les rampes d'escalier d'accès aux tribunes ne dépassent pas toutes d'une longueur de giron de marche	Modifier les rampes	300,00 €	Agents des ST	Non
			Le comptoir de la buvette ouverte au public ne comporte pas de partie abaissée à 0,80 m	Modifier le comptoir pour qu'il comporte une partie abaissée à 0,80 m	500,00 €	Agents des ST	Non

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
BATIMENT B C D ECOLE D'ARVOR Rue de la Citadelle	W	2	On trouve deux marches pour accéder à la porte d'entrée	Apporter des bandes visuellement contrastées sur les marches contre marches et les bandes podo tactiles sur les pailleurs	100,00 €	Fournisseur et agents de ST	Non
			La porte d'entrée à 2 battants ne mesure que 73 cm de largeur par battant	Les services attendus dans ce bâtiment sont rendus dans les classes de l'école présente sur le même site	0,00 €	Pas d'intervention	oui
			Le service de bibliothèque est à rez plus 7 marches	Le service attendu est rendu dans les classes de l'école	0,00 €	Pas d'intervention	oui
			Le bureau du psychologue scolaire et le celui de l'inspection académique sont au 2ème étage	Le service attendu est rendu dans les classes de l'école	0,00 €	Pas d'intervention	oui
			Les marches d'escalier et les pailleurs ne comportent pas de bandes d'appel à la vigilance	Apporter des bandes visuellement contrastées sur les marches contre marches et les bandes podo tactiles sur les pailleurs jusqu'au niveau des bureaux psychologue scolaire et inspection académique	500,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
ECOLE DE MUSIQUE Rue Mangin	R	3	Deux grilles d'assainissement pluviale sur le cheminement présentent un espacement entre barreaux supérieur à 2 cm	remplacer la grille par une grille PMR, (espace max entre barreaux 2 cm)	300,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Les abords de la salle de musique sont en sablé	réalisation d'enrobé du stationnement PMR du parking rue Le Brun jusqu'à l'entrée du bâtiment, permettant la circulation pour-PMR et la réalisation d'un cheminement de couleur contrasté	2 500,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie	Non
			Le dessous de l'escalier de secours de la résidence Mangin ne présente pas les caractéristiques de sécurité pour les mal voyants	Balser réglementairement le dessous de l'escalier	400,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Dans les sanitaires PMR : la barre de relevage n'est pas adaptée	changer la barre de relevage	100,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Dans les sanitaires PMR : le lave mains réduit l'espace de manoeuvre	Supprimer le lave mains	0,00 €	Agents des ST	Non
			Dans les sanitaires PMR : La tablette du lavabo du sas ne permet pas son utilisation par une PMR	Modifier la tablette du lavabo du sas, changer le lavabo si nécessaire	200,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Dans les sanitaires PMR : Absence de patère	Mettre une patère	50,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Dans les sanitaires PMR : Absence de poignée sur la face Intérieure de la porte du sas	Mettre une poignée sur la face Intérieure de la porte du sas	50,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Dans les sanitaires PMR : Le sas ne peut être condamné de l'intérieur ( Ø 1,50m existant dans le sas)	Rendre le sas condamnable de l'intérieur	50,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
LOCAL PERMIS DE CONDUIRE Lieu dit Qullivant	W	1	A l'entrée du local on trouve une marche d'environ 20 cm	Construire un pailleur et une rampe à 5% max, modifier la grille de fermeture	2 000,00 €	Agents des ST	Non
			Les WC Interieur et extérieur ne sont pas accessibles.	Constituer un WC PMR : agrandir l'espace par l'intérieur du hall et murer la porte extérieure actuelle. L'accès se fera par le hall ouvert sur l'extérieur. Les WC ne seront pas en contact direct avec les autres zones du bâtiment. Conserver un accès extérieur ne présente pas d'intérêt puisque le site est clos en dehors des temps d'activités liés à l'apprentissage de la conduite ou de l'inspection du permis de conduire.	3 000,00 €	Agents des ST	Non

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE Passage du Daoudour	W	1	A l'entrée du bâtiment on trouve un ressaut	Réaliser un chanfrein en béton ou scier le seuil en aluminium selon possibilités	300,00 €	Agents des ST	Non
			Le ferme porte d'entrée nécessite une traction supérieure à 5Kg	Réglage du ferme porte	0,00 €	Agents des ST	Non
			La porte d'entrée ne comporte pas d'éléments visuellement contrastés	Apposer des bandes visuellement contrastées	150,00 €	Fournisseur de film, agents des ST	Non
			Sanitaires PMR : Absence de signalétique spécifique sur la porte	Apposer un pictogramme spécifique	50,00 €	Fournisseur ,agents des ST	Non
			Sanitaires PMR : Le sas dans lequel la rotation des PMR peut s'effectuer est entravé par le lave mains	Déplacer le lave mains , le remplacer par un lave mains aux normes PMR	250,00 €	Fournisseur ,agents des ST	Non
			Sanitaires PMR : Le Lave mains se situe dans le sas	Rendre l'accès au sas condamnable de l'intérieur et apposer une poignée sur la face intérieure de la porte du sas	80,00 €	Fournisseur ,agents des ST	Non
			Une zone du couloir présente une hauteur inférieure à 2,20 m	mise en place de dispositif visuellement contrasté au décroché de plafond	150,00 €	Fournisseur ,agents des ST	Non
			L'escalier intérieur ne comporte pas de rampes	Installer deux rampes au plus proche de la réglementation sans qu'elles débordent sur les accès au bureau d'une part et à l'élévateur de personne d'autre part	500,00 €	Fournisseur ,agents des ST	Non
			L'escalier ne comporte pas de bandes podo tactiles au niveau de la première marche ni de bandes d'appel à la vigilance sur les nez de marches et la première et dernière contre marche	Doter l'escalier des dispositifs adéquats	250,00 €	Fournisseur ,agents des ST	Non
			L'existence de l'élévateur de personnes n'est pas perceptible depuis le couloir	Apposer une signalétique en " drapeau " dans le couloir indiquant la présence de l'élévateur PMR et l'appellation du bureau qu'il dessert	100,00 €	Fournisseur ,agents des ST	Non
CHRISTINE INSTITUT CABINET D'AVOCATS BOLLORE ENERGIE ARMOR AUDITION Passage du Daoudour	M		Commerces recevant du public accessible. Présence de courte durée dans l'établissement, pas d'obligation de WC pour le public ; Christine institut et le cabinet d'avocats en comportent néanmoins.	Néant	0,00 €	Pas d'intervention	Non
PERCEPTION Rue Charles de Gaulle	W		Le ferme porte de la porte d'entrée nécessite une traction supérieure à 5Kg	Réglage du ferme porte de la porte d'entrée	0,00 €	Agents des ST	Non
CMPP Rue Charles de Gaulle	W	3	Le ferme porte de la porte d'entrée dans le bâtiment nécessite une traction supérieure à 5Kg	Réglage du ferme porte de la porte d'entrée dans le bâtiment	0,00 €	Agents des ST	Non
			La porte d'entrée vitrée ne comporte pas de bandes visuellement contrastées	Apposer des bandes visuellement contrastées	100,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Le système de contrôle d'accès est trop haut, ne comporte pas d'espace d'usage suffisant entre une paroi vitrée et un bloc de boîtes aux lettres. Il ne dispose pas de retour d'information visuelle.	Déplacer et remplacer le système de contrôle d'accès par un appareil conforme	3 000,00	entreprise spécialisée régime copropriété	Non
			La présence de l'ascenseur et la localisation des bureaux CMPP sont peu perceptibles depuis le hall d'entrée	Apposer une signalétique en drapeau dans le hall indiquant la présence de l'ascenseur et la localisation du CMPP	100,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non
			Les contre marches et paliers de l'escalier ne sont pas dotés de dispositifs d'appel à la vigilance	Apposer les bandes d'appel à la vigilance jusqu'au second étage	300,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non
			La cabine de l'ascenseur n'est pas équipée de dispositifs sonores et visuels indiquant le sens de déplacement et la position de l'ascenseur	Equiper l'ascenseur des éléments réglementaires	5 000,00 €	Entreprise spécialisée régime de copropriété	Non
			Les WC ne sont pas accessibles	Rendre les WC accessibles en enlevant une cloison intérieure, en mettant en place cuvette haute, lave- mains, barre de relevage et rendre condamnable, de l'intérieur la porte du sas , y apposer une poignée de fermeture. L'espace a une largeur d'1,40 m mais un espace de rotation de 1,50 m existe dans le couloir.	1 200,00 €	Fournisseur et agents des S T	Non



ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON		
I O P CIMETIERE COMMUNAL  Rue Weygand		1	Accès par la rue WEYGAND : partie ancienne du cimetière ( près du parking rue LEBRUN) La continuité n'est pas assurée entre le parking avec stationnement PMR rue LEBRUN et l'entrée du cimetière. Le passage piétons comporte des bordures hautes	Aménager le passage piétons : abaisser les bordures hautes	1 500,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie	Non		
			Derrière la grille d'entrée on trouve une marche de 13 cm	Remanier les dalles en place pour constituer une rampe avec 5% de pente maxl	1 300,00 €	Agents des ST	Non		
			Absence de cheminement de couleur contrastée entre le parking et l'entrée du cimetière	Réaliser une bande de cheminement avec résine et pépites de couleur claire	500,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non		
			Accès par la rue WEYGAND : partie nouvelle du cimetière						
			Il n'existe pas de stationnement PMR à proximité de cette entrée	Créer un stationnement PMR à proximité de l'entrée	2 500,00 €	Entreprise titulaire du marché à bons de commande voirie, fournisseur panneaux, agents des ST	Non		
			Accès par la rue Mangin						
			L'accès au cimetière pour une PMR n'est pas possible par cette entrée	Pose de signalétique pour indiquer l'entrée accessible	400,00 €	Fournisseur de panneaux , agents des ST	Non		
			Les rampes d'escalier ne dépassent pas les 1ères et dernières marches de la valeur d'un giron de marche	Modifier les quatre rampes	300,00 €	Agents des S T	Non		
			Les marches, contre marches, haut d'escalier ne comportent pas de bandes d'appel à la vigilance	Mettre en place toutes les bandes d'appel à la vigilance	400,00 €	Fournisseurs, agents des ST	Non		
			Intérieur du cimetière Les deux blocs sanitaires n'ont pas de barres de relevage conformes, pas de poignées sur les faces intérieures des portes pour la fermeture, pas de patères.	Mettre en place les éléments manquants	300,00 €	Agents des S T	Non		
			L'ensemble des grilles d'assainissement pluvial ( 24 unités) à l'intérieur du cimetière a des fentes entre barreaux de dimension supérieure à 2 cm	remplacer ces 24 grilles par des grilles PMR (espace maxl entre barreaux 2 cm)	5 000,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non		
ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON		
ATELIERS RELAIS ZONE DU VERN / ADDECO	M	3	Le sens d'ouverture de la porte intérieure du sas empêche la présence d'une PMR dans le sas	Inverser le sens d'ouverture de la porte intérieure du sas ou changer la porte	2 000,00 €	Entreprise spécialisée	Non		
ATELIERS RELAIS ZONE DU VERN / NUTREA	M	3	Le ferme- porte de la porte d'entrée dans le hall présente une résistance à l'ouverture de plus de 5 Kg	Réglage du ferme porte	0,00 €	Agents des ST	Non		
			Une double porte dont chacun des battants offre un passage inférieur à 77 cm assure une séparation entre le hall et les bureaux de l'entreprise. Les deux battants ouverts permettent aisément le passage d'une PMR.	Mise en place d'un système d'appel sans fil près de la porte, la porte étant en visibilité du personnel de Nutréa.	50,00 €	Agents des S T	Oui		
ATELIERS RELAIS ZONE DU VERN / EXPRESSION	M		Pas d'observation quant à l'accessibilité	Pas d'intervention	0,00 €	Pas d'intervention	Non		
ATELIER RELAIS ZONE DU VERN / STATIONNEMENT COMMUN AUX TROIS ENSEIGNES	M	3	Stationnement PMR: Absence de signalisation verticale	Planter une signalisation verticale et rafraîchir le marquage	250,00 €	Fournisseurs et agents de ST	Non		
ATELIERS RELAIS ZONE DU VERN / SANITAIRES COMMUNS NUTREA EXPRESSION	M	3	Présence de deux WC non accessibles dans un grand sas au rez de chaussée. Présence d'autres sanitaires à R+1	grouper les 2 WC en abattant des cloisons pour constituer un WC accessible, l'équiper de cuvette haute, lave mains, barre de relevage. Rendre le sas condamnable de l'intérieur, poser une poignée sur la face intérieure de la porte du sas.	2 500,00	Fournisseurs et agents de ST	Non		

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S )	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
SALLE LYAUTEY Place Lyautey Salle de réunion	L	1	L'accès à la salle peut se faire par une rampe : l'origine en est peu visible	Indiquer l'origine de la rampe par une signalétique	100,00 €	Fournisseur de panneaux et agents des ST	Non
			L'accès à la salle peut se faire par un escalier, l'escalier ne comporte ni bandes d'appel à la vigilance, ni rampes.	mettre en œuvre toutes les bandes d'appel à la vigilance réglementaires et poser une rampe à mi largeur des marches.	1 500,00 €	Fournisseurs et agents des ST	Non
			Absence de cheminement de couleur contrastée	Constitution d'un cheminement contrasté avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Une grille d'assainissement pluvial comporte des fentes de 3 cm entre barreaux	remplacer la grille par une grille PMR, (espace maxi entre barreaux 2 cm)	150,00 €	Agents des ST	Non
			La porte d'entrée vitrée ne comporte pas de bandes visuellement contrastées	Apposer sur la porte d'entrée vitrée des bandes visuellement contrastées	50,00 €	Fournisseur de film et agents des ST	Non
			La porte des sanitaires PMR a un pictogramme visuellement peu contrasté	Poser un pictogramme visuellement contrasté	50,00 €	Agents des ST	Non
			La face Intérieure de la porte des WC PMR n'a pas de poignée de fermeture	Mettre en place une poignée	50,00 €	Agents des ST	Non
			Les urinoirs sont tous à la même hauteur	Abaisser un urinoir	150,00 €	Agents des ST	Non
			RESIDENCE MANGIN Rue Lebrun Logements	O	3	Le sol entre le parking et la porte d'entrée en pignon est en partie sablé d'où des difficultés pour l'accessibilité PMR. Avec les travaux d'accessibilité prévus pour l'école de musique se trouvant dans le même ensemble immobilier, deux entrées ( pignon+ façade Ouest) du bâtiment seront alors accessibles rendant le R D C du bâtiment accessible dans son Intégralité	Revêtir d'enrobés la zone concernée
Sur l'ensemble des chambres, une seule au RDC est équipée de WC PMR	Accueil d'une seule PMR possible, les logements de la résidence Mangin n'étant que très peu utilisés.	0,00 €				Pas d'intervention	Oui
L'ascenseur est condamné	Le service attendu peut être rendu au rez de chaussée	0,00 €				Pas d'intervention	Oui
Les escaliers ne sont pas dotés de bandes d'appel à la vigilance	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance sur marches, contre marches, et paliers.	400,00 €				Fournisseurs et agents des ST	Non
Les rampes escalier ne se prolongent pas au-delà des premières et dernières marches	Allonger les rampes au-delà des premières et dernières marches de chaque volée de la longueur d'un giron	400,00 €				Agents des ST	Non
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE Lieu dit Pont Croix	P E	3	Pour accéder au bureau d'accueil de l'aire il faut franchir deux marches	Construire rampe d'accès et paller devant la porte avec une aire de manœuvre de diamètre d' 1,50m devant la porte	1 200,00 €	Agents des ST	Non
			La banque du bureau d'accueil ne comporte pas de zone abaissée	Déplacement de la banque d'accueil vers l'intérieur du bureau et création d'une zone abaissée pour accès d'une PMR	500,00 €	Agents des ST	Non
			Les grilles d'assainissement pluvial présentes sur l'aire bitumée présentent des espaces entre barreaux supérieurs à 2 cm	remplacer ces grilles par des grilles PMR (espace maxi entre barreaux 2 cm)	900,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	TYPE	ANNEE DE REALISATION DES TRAVAUX 1, 2, 3,	CONSTAT	ACTION	COUT H.T	INTERVENANT ( S)	REGIME DEROGATOIRE OUI/NON
MAGASIN DES HALLES Place des Halles	M	3	Il n'existe pas de cheminement visuellement contrasté pour l'accès au magasin	Constitution d'un cheminement contrasté avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Il existe une rampe extérieure pour l'accès au magasin, son origine n'est pas signalée	Apposer une signalétique pour indiquer l'origine de la rampe	100,00 €	Fournisseur de panneaux, agents des ST	Non
			Un escalier de deux marches permet d'accéder au magasin, les marches ne sont pas visuellement contrastées	Mettre en œuvre des bandes d'appel à la vigilance sur les marches et contre marches	300,00 €	Fournisseur de peinture, de bandes podotactiles agents des ST	Non
			L'escalier de deux marches n'a pas de rampes	Installer une rampe centrale en aide au franchissement des deux marches au droit de l'entrée du magasin	500,00 €	Fournisseur de métal, galvanisation, agents des ST	Non
			Les bandes destinées à la perception visuelle des deux doubles portes vitrées d'entrée ne sont pas assez contrastées.	Remplacer ces bandes	200,00 €	Fournisseur de film, agents des ST	Non
			Le sol du magasin présente deux niveaux . Les deux niveaux sont entre eux dénivelés de 13 cm.	Eliminer cette dénivellée par la pose de 100 m² environ de plancher bois sur lambourdes en partie basse, puis mise en œuvre de revêtement de surface	10 000,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			La face intérieure de la porte des sanitaires accessibles n'est pas dotée de poignée	Poser une poignée sur la face intérieure de la porte	100,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			GARE ROUTIERE Sanitaire Lieu dit Kerloual		3	Sur le bâtiment des sanitaires, il n'existe aucune indication informant de la présence de toilettes PMR	Apposer un pictogramme informant de la présence de WC PMR
La face intérieure de la porte du WC PMR ne comporte pas de poignée	Installer une poignée sur la face intérieure de la porte	50,00 €				Fournisseur et agents des ST	Non
MAISON DE L'EMPLOI Rue Mangin	W	3	Il n'existe pas de cheminement visuellement contrasté pour l'accès au service	Constitution d'un cheminement contrasté avec résine et pépites de couleur claire	300,00 €	Entreprise réalisant ce type de marquage ou agents des ST après formation	Non
			Sur la double porte vitrée automatique les bandes de visualisation sont très peu contrastées	Sur la double porte vitrée automatique apposer des bandes visuellement très contrastées	100,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			La boîte aux lettres de l'ANPE n'est pas accessible	Déplacer la boîte aux lettres de l'ANPE	120,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			Les 2 urinoirs sont à 67 cm de hauteur	abaisser un des 2 urinoirs	100,00 €	agents des ST	Non
			Les sanitaires accessibles ne sont pas indiqués	Apposer un pictogramme	60,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			La face intérieure de la porte des WC accessibles ne comporte pas de poignée	Poser un poignée sur la face intérieure de la porte	60,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non
			La barre de relevage des WC accessibles n'est pas adaptée	Changer la barre de relevage	120,00 €	Fournisseur et agents des ST	Non